

Laurent DUPARC  
Géologue Ingénieur Géotechnicien Polytech Grenoble  
13 Allée du Mont Ventoux 13470 CARNOUX  
Expert Inscrit sur la liste de la CAA de Marseille  
Rubriques C-01.25 et E-06.06

A CARNOUX, le 01/07/2016

N/REF. : 16-Ad-1-160701-N11-Péril

M Le Prefet

Prefecture

2 Rue Guillemette

30000 NIMES

**Tribunal administratif de Nîmes**

Dossier n° 1503068

Affaire : Commune de Saint Felix de Pallières c/ Société UMICORE France

Ordonnance du 3/02/2016 et ordonnances du 31/03/2016 par le Juge des référés : P. Peretti

Objet : Mission d'expertise Judiciaire - Note sur la dangerosité du site – Nécessité urgente de l'interdiction d'accéder.

Monsieur le Prefet,

Suite aux dernières analyses chimiques (transmises à vos services), conduites sur 20 échantillons de sols et 16 échantillons d'eau, prélevés autour du puits n°1 des anciennes mines de St Felix de Pallières, les concentrations mesurées en avril et mai 2016 imposent **par précaution** de considérer que toute exposition même occasionnelle à des poussières ou à des eaux du site ne peuvent qu'avoir des conséquences graves sur la santé des personnes.

**Le danger à considérer, sauf avis contraire, est fort, voire extrême.**

Aussi, dans l'attente de nouveaux éléments, je me vois dans l'obligation de vous informer de la **nécessité formelle et urgente, de barrer et d'interdire\* l'accès à un périmètre élargi** autour de la zone de collecte des échantillons toxiques : cf. *schema infra* : **zone interdite**, à réévaluer dès que possible

*\*) par tous moyens même sommaires*



N/REF. : 16-Ad-1-160701-N11

Page 2 sur 2

Ce périmètre s'étend sur **plusieurs Communes** dont la liste exacte est à vérifier : St Felix de Pallières, Thoiras, Tornac, et Anduze.

Un seul accès véhicule sera maintenu mais contrôlé par une fermeture amovible (portail, barrière, etc..) et verrouillée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Prefet, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Laurent DUPARC

Géologue Ingénieur diplômé de géotechnique Polytech Grenoble

Diffusion : doublée par courriel

- Mairie de St Felix de P. LRAR
- Me Pilon
- Umicore France - M Farronq et M Depretz LRAR
- Me Clément
- L'Etat représenté par M.MALAVAI, Secrétaire général de la Ss Prefecture du VIGAN LRAR
- DREAL LR UT 30-48 : Mme ILIOU et M. CASTEL

Copie : TA